

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Les week-ends uniquement pour les habitants de Saint-Sauveur avec priorité aux associations

Pour tout renseignement :



Viviane SZCZYPTA
05.34.27.31.68

✉ accueil@ville-saint-sauveur.fr



Lieu	Chemin de la Castellane.
Capacité	<ul style="list-style-type: none">* 120 personnes maximum* 100 personnes pour un repas dansant.
Equipement	<ul style="list-style-type: none">* 130 chaises,* 23 tables rectangulaires (1.83m x 0.76m)
Cuisine (la location de la cuisine est en option)	Equipement <ul style="list-style-type: none">* un piano de cuisson 6 feux et un grand four à gaz,* une chambre froide 2 rayonnages de chaque côté sur 4 niveaux,* 1 congélateur,* 1 évier inox 2 bacs + 1 égouttoir,* 2 chariots,* 3 tables,

* de la vaisselle est à disposition sur demande. [Voir liste](#)

Tarifs

Salle seule

* 100 €

Salle des Fêtes + cuisine

* 200 €

caution pour dégradation du bâtiment et/ou du matériel :

* 300 €

caution pour défaut de ménage :

* 100 €

Comment réserver ?

Formulez votre demande auprès de l'agent d'accueil Madame SZCZYPTA par téléphone au 05.34.27.31.68 ou par mail à accueil@ville-saint-sauveur.fr afin de convenir avec elle d'une date disponible. Une fois l'option posée, il vous appartiendra de vous rendre en mairie muni(e) de :

- * un chèque du montant de la location (100 € ou 200 €) à l'ordre du Trésor Public,
- * un chèque de caution de 300 € + un chèque de 100 € (à l'ordre du Trésor Public) qui vous seront rendus une semaine après la location.

Assurance

Vous devrez fournir votre attestation d'assurance de responsabilité civile mentionnant :

- * la nature de l'évènement,
- * la date,
- * le lieu,



ALPIDA

	<p>* le nombre de personnes.</p>
<p>Convention de location</p>	<p>Vous remplirez sur place une convention de location dont un exemplaire vous sera remis.</p> <ul style="list-style-type: none">* la location démarre le vendredi matin et se termine le lundi matin,* elle est proposée aux associations et aux habitants de la commune uniquement,* les réservations de location pour les particuliers sont ouvertes courant novembre pour l'année suivante après que les associations de la commune aient déposé leurs dates de manifestations.
<p>Etat des lieux et remise des clés</p>	<p>Les clés sont remises le vendredi matin à 9h30 lors de l'état des lieux et rendues le lundi matin à la même heure après l'état des lieux sortant.</p>
<p>Dégâts matériels</p>	<p>Si des dommages sont causés (vaisselle...), il vous sera demandé de rembourser le matériel endommagé.</p>